



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED IG.5/2  
17 avril 1995

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Neuvième réunion ordinaire des Parties  
contractantes à la Convention pour la protection  
de la mer Méditerranée contre la pollution  
et ses Protocoles

Barcelone, 5-8 juin 1995

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

## **Introduction**

La Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Antalya, 12-15 octobre 1993) a accepté l'offre du gouvernement espagnol d'accueillir la Neuvième réunion ordinaire à Barcelone du 5 au 8 juin 1995.

Les annotations qui suivent à l'ordre du jour proposé pour la réunion ont été préparées par le Secrétariat pour aider les participants dans leurs délibérations. La séance d'ouverture sera précédée de consultations officieuses entre les chefs de délégation le lundi 5 juin 1995 à 9 heures.

### Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

Conformément au Règlement intérieur des réunions des Parties contractantes, la réunion sera ouverte le lundi 5 juin 1995 à 10 heures par le président élu à la Huitième réunion ordinaire, S.E. M. Riza Akçali, ministre turc de l'Environnement. Il est prévu que le ministre espagnol des Travaux publics et de l'Environnement souhaitera la bienvenue aux Parties contractantes au nom de son gouvernement. Le Directeur exécutif du PNUE fera une déclaration liminaire.

### Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

Le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera à la réunion.

### Point 3 de l'ordre du jour: Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du Règlement, la réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes un président, quatre vice-présidents et un rapporteur. Les membres du Bureau rempliront leur mandat jusqu'à ce que la prochaine réunion ordinaire élise leurs successeurs, et ils exerceront les mêmes fonctions à toute réunion extraordinaire convoquée dans l'intervalle.

### Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Directeur exécutif en accord avec le Bureau des Parties contractantes (article 10 du Règlement) a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED IG.5/1.

Conformément à la recommandation de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes, la Neuvième réunion se tiendra en séances plénières, sans qu'il soit constitué de comité plénier.

La réunion examinera et adoptera la proposition d'emploi du temps figurant en annexe au présent document.

Un service d'interprétation simultanée anglais-arabe-espagnol-français sera assuré pendant la réunion.

Point 5 de l'ordre du jour: Vérification des pouvoirs

Chaque Partie contractante sera représentée par un représentant accrédité qui pourra être accompagné des suppléants et conseillers qu'elle estimera nécessaires (article 18 du Règlement). Les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants devraient être communiqués au Directeur exécutif avant la séance d'ouverture de la réunion. Aux termes de l'article 19 du Règlement, le Bureau examinera les pouvoirs des représentants et fera rapport à la réunion.

Point 6 de l'ordre du jour: Révision de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et des Protocoles y relatifs

Point 6.1: La Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone)

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.5/5 sur les amendements proposés à la Convention de Barcelone. La réunion sera invitée à examiner et à approuver les amendements à la Convention de Barcelone pour soumission à la Conférence de plénipotentiaires.

Point 6.2: Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole immersions)

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.5/6 sur les amendements proposés au Protocole immersions. La réunion sera invitée à examiner et à approuver les amendements proposés pour soumission à la Conférence de plénipotentiaires.

Point 6.3: Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées (Protocole ASP)

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.5/7 sur le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. La réunion sera invitée à examiner et à approuver le protocole pour soumission à la Conférence de plénipotentiaires.

Point 7 de l'ordre du jour: Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (PAM Phase II)

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.5/8 sur le PAM Phase II. La réunion sera invitée à examiner et à approuver le document pour soumission à la Conférence de plénipotentiaires.

Point 8 de l'ordre du jour: Domaines prioritaires d'activités pour l'environnement et le développement dans le bassin méditerranéen (1996-2005)

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.5/9 sur les domaines prioritaires d'activités. La réunion sera invitée à examiner et à approuver le document pour soumission à la Conférence de plénipotentiaires.

Point 9 de l'ordre du jour: Résolution de Barcelone sur l'environnement et le développement durable dans le bassin méditerranéen

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.5/10 sur la Résolution de Barcelone. La réunion sera invitée à examiner et à approuver la Résolution pour soumission à la Conférence de plénipotentiaires.

Point 10 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement du Plan d'action en 1994-1995

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.5/3 contenant le rapport d'activité du Directeur exécutif. La réunion sera invitée à examiner le rapport et à en prendre note.

Point 11 de l'ordre du jour: Recommandations et budget-programme proposés pour 1996 et contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 1996

Le Secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED IG.5/4 "Recommandations et budget proposé pour 1996". La réunion sera invitée à examiner la proposition à approuver les grandes lignes du budget et à en laisser les lignes détaillées pour examen et approbation au titre de chaque point subsidiaire pertinent de l'ordre du jour.

La réunion sera également saisie du rapport de la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique (document UNEP(OCA)/MED WG.89/12) et du document UNEP(OCA)/MED IG.5/Inf.7 "Rapport actualisé sur les incidences des taux d'inflation et des fluctuations des taux de change sur le budget du Plan d'action pour la Méditerranée".

Point 11.A:                    Application de la Convention de Barcelone

- 11.1 Coordination du programme
- 11.2 Cadre juridique
- 11.3 Développement durable
- 11.4 Information et formation
- 11.5 Etat du milieu marin et côtier dans la région méditerranéenne

Le Secrétariat présentera les sections correspondantes du document UNEP(OCA)/MED IG.5/3 "Rapport du Directeur exécutif".

Le Secrétariat présentera également les sections correspondantes du document UNEP(OCA)/MED IG.5/4 "Recommandations et budget proposé pour 1996" en vue de leur approbation.

La réunion sera saisie du document UNEP(OCA)/MED IG.5/11 "Coopération du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG)" pour examen et approbation.

La réunion sera saisie du document UNEP(OCA)/MED IG.5/12 "Mandat du Bureau des Parties contractantes" pour examen et approbation.

La réunion sera saisie du document d'information UNEP(OCA)//MED IG.5/Inf.3 "Etat du milieu marin et côtier dans la région méditerranéenne" pour examen et observations.

La réunion sera en outre saisie pour information du document UNEP(OCA)/MED IG.5/INf.6 "Traités multilatéraux dans le domaine de l'environnement - Position des signatures et ratifications par les pays méditerranéens".

Point 11.B:                    Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du Protocole relatif aux immersions

11.6 Application des Protocoles tellurique et immersions

Le Secrétariat présentera les sections correspondantes du document UNEP(OCA)/MED IG.5/3 "Rapport du Directeur exécutif". Le Secrétariat présentera également les sections correspondantes du document UNEP(OCA)/MED IG.5/4 "Recommandations et budget proposé pour 1996" en vue de leur approbation.

Point 11.C:                    Surveillance de la pollution marine en Méditerranée

11.7 Surveillance de la pollution marine en Méditerranée

Le Secrétariat présentera les sections correspondantes du document UNEP(OCA)/MED IG.5/3 "Rapport du Directeur exécutif". Il présentera également les sections correspondantes du document UNEP(OCA)/MED IG.5/4 "Recommandations et budget proposé pour 1996", en vue de leur approbation.

Point 11.D: Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critiques (Protocole situations critiques)

11.8 Prévention et lutte contre la pollution par les navires

Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Le directeur du REMPEC présentera la section correspondante du document UNEP(OCA)/MED IG.5/3. Il présentera également la section correspondante du document UNEP(OCA)/MED IG.5/4 "Recommandations et budget proposé pour 1996" en vue de leur approbation.

Le directeur du REMPEC présentera les documents UNEP(OCA)/MED IG.5/13 "Programme à moyen terme (1994-1997) pour les activités du REMPEC", le document UNEP(OCA)/MED IG.5/14 "Recommandations concernant les actions qui devraient être prises au niveau national, régional et des ports pour la préparation à la lutte et la lutte contre les accidents liés au transport maritime se produisant dans les zones portuaires de la Méditerranée et dans leurs approches et impliquant des substances dangereuses", et le document UNEP(OCA)/MED IG.5/15 "Lignes directrices concernant l'échange d'officiers de liaison entre les Parties contractantes dans le cas d'opérations de lutte impliquant plusieurs Etats". La réunion sera invitée à examiner ces documents en vue de leur approbation.

Point 11.E: Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée

11.9 Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée

a) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement-développement en Méditerranée

Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

Le président et le directeur du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB) présenteront la section correspondante du document UNEP(OCA)/MED IG.5/3 "Rapport du Directeur exécutif". Ils présenteront également les sections correspondantes du document UNEP(OCA)/MED IG.5/4 sur le budget-programme pour 1996 avec les recommandations pertinentes, en vue de leur approbation.

Le président du CAR/PB présentera aussi le document d'information UNEP(OCA)/MED IG.5/Inf.4 "Analyse systémique et prospective pour le développement durable en Méditerranée" et le document d'information UNEP(OCA)/MED IG.5/Inf.5 "Observation et évaluation de l'environnement et du développement en Méditerranée (Phase préparatoire)". La réunion sera invitée à prendre note de ces documents.

b) Planification et gestion du littoral

Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

Le directeur par intérim du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) présentera la section correspondante du document UNEP(OCA)/MED IG.5/3 "Rapport du Directeur exécutif".

Il présentera également les sections correspondantes du document UNEP(OCA)/MED IG.5/4 sur le budget-programme proposé pour 1996 avec les recommandations pertinentes, en vue de leur approbation.

c) Téledétection de l'environnement

Le Centre d'activités régionales/Téledétection de l'environnement (CAR/TDE)

Le directeur du Centre d'activités régionales/Téledétection de l'environnement (CAR/TDE) présentera la section correspondante du document UNEP(OCA)/MED IG.5/3 "Rapport du Directeur exécutif". Il présentera également la section correspondante du document UNEP(OCA)/MED IG.5/4 sur le budget-programme proposé pour 1996 avec les recommandations pertinentes, en vue de leur approbation.

Point 11.F      Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées en Méditerranée et programme pour les sites historiques d'intérêt commun à la Méditerranée

11.10 Protection du patrimoine commun à la Méditerranée

a) Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées

Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Le directeur du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP) présentera la section correspondante du document UNEP(OCA)/MED IG.5/3 "Rapport du Directeur exécutif".

Il présentera également les sections correspondantes du document UNEP(OCA)/MED IG.5/4 sur le budget-programme proposé pour 1996 avec les recommandations pertinentes, en vue de leur approbation.

b) Préservation des sites historiques côtiers d'intérêt commun à la Méditerranée (100 sites historiques)

Le directeur de l'Atelier du patrimoine, Ville de Marseille, présentera la section correspondante du document UNEP(OCA)/MED IG.5/3 "Rapport du Directeur exécutif".

Il présentera également les sections correspondantes du document UNEP(OCA)/MED IG.5/4 sur le budget-programme proposé pour 1996, avec les recommandations pertinentes, en vue de leur approbation.

Point 12 de l'ordre du jour: Dates et lieux de la réunion extraordinaire des Parties contractantes en 1996 et de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes en 1997

La réunion sera invitée à examiner la proposition du Secrétariat visant à convoquer une réunion extraordinaire en 1996 et la Dixième réunion ordinaire en 1997.

Point 13 de l'ordre du jour: Questions diverses

D'autres sujets se rapportant au Plan d'action pour la Méditerranée que des participants ou le Secrétariat pourraient porter à l'attention de la réunion seront examinés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 14 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 15 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Il est prévu que la réunion sera close le jeudi 8 juin 1995 à 18 heures.



Emploi du temps proposé

<b>Date</b>	<b>Matinée:9 h 30-12h 30</b>	<b>Après-midi:14 h 30-17 h30</b>
Lundi 5 juin 1995	<b>Points de l'O.d.j.:</b> 1. Ouverture de la réunion 2. Règlement intérieur 3. Election du Bureau 4. Adoption de l'O.d.j. 6. Révision Convention /Protocoles 6.1 Amendements à la Convention	<b>Points de l'O.d.j.:</b> 6.2 Amendements au Protoc. immersions 6.3 Amendements au Protocole ASP
Mardi 6 juin 1995	<b>Points de l'O.d.j.:</b> 7. PAM Phase II 8. Domaines prioritaires d'activités (1996-2005) 9. Résolution de Barcelone	<b>Points de l'O.d.j.:</b> 5. Vérif. pouvoirs 10. Rapport Directeur exécutif 11. Recommandations et budget pour 1996 11.A Application Convention de Barcelone 11.1 Coordination programme 11.2 Cadre juridique 11.3 Développement durable 11.4 Information et formation 11.5 Etat milieu marin et côtier
Mercredi 7 juin 1995	<b>Points de l'O.d.j.:</b> 11.6 Prot. tellurique et immersions 11.7 Surveillance 11.8 REMPEC 11.9(a) CAR/PB 11.9(b) CAR/PAP 11.9(c) CAR/TDE	<b>Points de l'O.d.j.:</b> 11.10(a) CAR/ASP 11.10(b) Sites historiques 12. Dates et lieux des prochaines réunions 13. Questions diverses
Jeudi 8 juin 1995	<b>Points de l'O.d.j.:</b> 14. Adoption du rapport 15. Clôture réunion	<b>Libre</b>

**Pauses café:** 11 h et 16 h